

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC TENUE LE MERCREDI 9 MARS 2022, À 19 HEURES 23, À LA SALLE DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DES APPALACHES AU 233, BOULEVARD FRONTENAC OUEST, THETFORD MINES.

Sont présents à cette séance :

Adstock / M. Pascal Binet
Beaulac-Garthby / M. Jean-Sébastien Bergeron
Disraeli Ville / M. Charles Audet
East Broughton / M. Jean-Benoît Létourneau
Irlande / M. François-Pierre Nadeau
Kinnear's Mills / M. Marquis Bédard
Paroisse de Disraeli / Représentant
Sacré-Cour-de-Jésus / M. Guy Roy
Saint-Adrien-d'Irlande / Mme Jessika Lacombe
Saint-Fortunat / M. Denis Fortier
Saint-Jacques-de-Leeds/ Mme Andréa Gosselin
Saint-Jacques-le-Majeur / M. Steven Laprise
Saint-Jean-de-Brébeuf / Richard Labbé
Saint-Joseph-de-Coleraine / M. Gaston Nadeau
Saint-Julien / M. Jacques Laprise
Saint-Pierre-de-Broughton / Mme Francine Drouin
Sainte-Clotilde-de-Beauce / M. Gérald Grenier
Sainte-Praxède / Jean-François Roy
Thetford Mines / M. Marc-Alexandre Brousseau

Est/sont absents à cette séance :

La séance est ouverte sous la présidence de la préfète et mairesse mairesse de la municipalité de Disraeli paroisse, Mme Jacynthe Patry. M. Louis Laferrière, greffier-trésorier, assiste également à la rencontre.

2022-03-9245

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**
 - 3.1 - Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2022**
- 4 - DEMANDE DE RENCONTRE**
- 5 - CORRESPONDANCE**
- 6 - COMITÉS MRC**
- 7 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**
 - 7.1 - Plan d'action en immigration**
 - 7.2 - Plan d'action en immigration - demande d'aide financière MIFI**
 - 7.3 - Ouverture de poste - ressource immigration**
 - 7.4 - Politique de soutien aux projets structurants**
 - 7.5 - Priorités FRR Volet 2**
 - 7.6 - Politique de soutien aux entreprises**
 - 7.7 - FRR volet 2 - rapport annuel 2021**
 - 7.8 - FRR volet 4 - Reddition coopération inspection régionale**
 - 7.9 - Transport ferroviaire**

- 7.10** - Transport Interurbain - Liaison par autocar entre la Ville de Thetford Mines et de Québec - Demande d'aide financière
- 7.11** - Transport interurbain - Liaison par autocar entre la Ville de Thetford Mines et de Montréal - Demande d'aide financière
- 7.12** - Comité de travail - gouvernance / quotes-parts- fonctionnement interne
- 7.13** - Récupération Frontenac
- 7.14** - Grief 2022-01
- 7.15** - Comités de sélection - Technicien en évaluation et Directeur de l'aménagement et de l'environnement
- 7.16** - Fonds de diversification économique de la MRC des Appalaches
- 7.17** - Impacts économiques de la pénurie de main-d'oeuvre sur les entreprises manufacturières

8 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 8.1** - Émission des certificats de conformité
 - 8.1.1** - Certificats de conformité Ville de Thetford Mines
 - 8.1.1.1** - Règlement n° 851 amendant le règlement n° 227 sur le Plan d'aménagement d'ensemble
 - 8.1.1.2** - Règlement n° 852 amendant le règlement n° 212 sur les PIIA
- 8.2** - Adoption du Rapport de la commission relativement aux projets d'élevage porcin de 9276-7847 Québec Inc. à Sainte-Clotilde-de-Beauce
- 8.3** - Dépôt du rapport d'administration sur les permis délivrés et sur les contraventions détectées à la réglementation de la zone d'intervention spéciale (ZIS) pour l'année 2021

9 - COURS D'EAU ET ENVIRONNEMENT

- 9.1** - PRMHH - rencontre du 20 avril 2022
- 9.2** - PGMR - suivi

10 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 10.1** - FRR volet 4 - projet d'aménagement d'un bâtiment de services de proximité
- 10.2** - SDE - représentant sectoriel Corporation communautaire
- 10.3** - FRR volet 2 - projets OBNL
 - 10.3.1** - Exposition permanente et centre de recherche et de documentation
 - 10.3.2** - Patrimoine minier - projet de déploiement de l'image
 - 10.3.3** - Bonification de l'interprétation et offre d'activités à KB3 et au Musée
 - 10.3.4** - École de ski de fond Les Pics Bois
 - 10.3.5** - Achat d'un tableau indicateur pour le terrain de baseball
 - 10.3.6** - Aménagement d'un terrain vert derrière la patinoire de St-Daniel
 - 10.3.7** - Kaffé'Yé
 - 10.3.8** - Aménagement du site du marché
 - 10.3.9** - Nouveaux points de chute pour la Coopérative de Wolfestown
 - 10.3.10** - Scène de théâtre pour les jeunes
- 10.4** - FRR volet 2 - projets municipaux
 - 10.4.1** - Bonification des terrains de pickleball du parc Martinet
 - 10.4.2** - Création d'un poste d'animateur littéraire pour l'été 2022
 - 10.4.3** - Embauche coordonnateur communautaire
 - 10.4.4** - Réaménagement du parc-école Arc-en-ciel (Robertson)

- 10.4.5 - Réaménagement du parc-école Perce-Neige (Pontbriand)
- 10.4.6 - Ajout d'un parcours d'hébertisme au parc Saint-Alphonse
- 10.4.7 - Implantation du programme Biblio-Jeux volet 0-6 ans
- 10.4.8 - Aménagement d'une aire de jeux d'eau au parc municipal
- 10.4.9 - Consolidation d'un parcours touristique attractif et harmonisé

- 11 - BONS COUPS DES MUNICIPALITÉS
- 12 - AFFAIRES NOUVELLES
- 13 - PÉRIODE DES QUESTIONS
- 14 - PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES
- 15 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée

3 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

2022-03-9246

3.1 - Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2022

Il est proposé par M. Gaston Nadeau et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2022.

Adoptée

4 - DEMANDE DE RENCONTRE

Aucune demande de rencontre n'a été de prévue à l'ordre du jour.

5 - CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'a été inscrite à l'ordre du jour.

6 - COMITÉS MRC

Aucun sujet n'a été inscrit à l'ordre du jour.

7 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2022-03-9247

7.1 - Plan d'action en immigration

Il est proposé par M. Marquis Bédard et résolu unanimement d'adopter un plan d'action en immigration.

Adoptée

Documents relatifs au point

[Appalaches Immigration RAPPORT FINAL VF-compresse´ budget immigration](#)

2022-03-9248

7.2 - Plan d'action en immigration - demande d'aide financière MIFI

Il est proposé par M. Charles Audet et résolu unanimement;

Que la MRC des Appalaches autorise Mme Jacynthe Patry, préfète de la MRC des Appalaches, ainsi que M. Louis Laferrière, directeur général, à signer et transmettre une demande d'aide financière au Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) afin de mettre en oeuvre le plan d'action de la MRC des Appalaches, ainsi que tous autres documents découlant de cette demande;

Que la MRC des Appalaches exprime sa volonté de faire une entente sectorielle avec le MIFI afin qu'elle puisse utiliser le Fonds région et ruralité (FRR) volet 2 pour procéder la mise en oeuvre du plan d'action de la MRC des Appalaches.

Adoptée

2022-03-9249

7.3 - Ouverture de poste - ressource immigration

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement que le conseil des maires de la MRC des Appalaches autorise le directeur général à ouvrir un poste de chargé de projet relié à la mise en oeuvre du plan d'action en immigration, et que cette ouverture de poste soit conditionnelle à l'obtention d'une aide financière pour la mise en oeuvre de ce plan d'action.

Adoptée

2022-03-9250

7.4 - Politique de soutien aux projets structurants

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Bergeron et résolu unanimement d'adopter la Politique de soutien aux projets structurants de la MRC des Appalaches pour l'année 2022-2023.

Adoptée

Documents relatifs au point

[PROPOSITION Politique FRR2 2022 \(version 2022-03-09\)](#)

2022-03-9251

7.5 - Priorités FRR Volet 2

Attendu que la MRC des Appalaches a signé une entente relative au Fonds région ruralité - volet 2 avec le MAMH;

Attendu que cette entente prévoit à l'article 13.1 que la MRC établisse et adopte ses priorités d'interventions pour l'année 2022-2023;

Attendu que cette démarche est nécessaire pour l'obtention du second versement du FRR;

Attendu que la MRC des Appalaches a déjà réalisé une planification stratégique 2014-2019 qui décrit précisément les priorités d'intervention suivant une démarche rigoureuse;

Attendu que le comité FRR de la MRC a mis à jour ces priorités lors de travaux au début de l'année 2021;

Attendu que les enjeux présentés dans le plan stratégique répondent aux objectifs du FRR et permettront d'orienter la façon dont le FRR sera utilisé;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy et résolu unanimement de cibler les priorités suivantes comme étant les priorités d'intervention de la MRC des Appalaches pour l'année 2022-2023 :

- Assurer la rétention de la population et de la main-d'œuvre, notamment des jeunes et des familles.
- Développer une vision commune et partagée sur l'ensemble du territoire de la MRC et en faire la promotion.
- Assurer le développement économique sur l'ensemble du territoire de la MRC.
- Assurer un développement durable, porteur pour les générations futures.
- Améliorer la qualité de vie par l'établissement de milieux favorables aux saines habitudes de vie.

- Assurer l'accessibilité aux services (santé, transport collectif, éducation/formation, etc.).

Adoptée

2022-03-9252

7.6 - Politique de soutien aux entreprises

Il est proposé par M. Richard Labbé et résolu unanimement d'adopter la Politique de soutien aux entreprises de la MRC des Appalaches pour l'année 2022-2023.

Adoptée

Documents relatifs au point

[POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES](#)

2022-03-9253

7.7 - FRR volet 2 - rapport annuel 2021

Il est proposé par M. Charles Audet et résolu unanimement d'accepter le rapport annuel d'activités du FRR volet-2 pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, tel que présenté par le directeur général et greffier-trésorier. Celui-ci sera transmis au MAMH.

Adoptée

Documents relatifs au point

[Rapport activités 2021](#)

2022-03-9254

7.8 - FRR volet 4 - Reddition coopération inspection régionale

Il est proposé par M. Gaston Nadeau et résolu unanimement d'accepter le rapport de reddition de comptes du FRR volet 4 relatif au projet de coopération intermunicipale pour le service d'inspection régionale, tel que présenté par le directeur général et greffier-trésorier et qui sera ainsi transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Adoptée

Documents relatifs au point

[Rapport final-Coopération intermunicipale \(002\)](#)

2022-03-9255

7.9 - Transport ferroviaire

Attendu que la voie ferrée du Québec Central est historiquement une constituante importante de transport, reliant Boston à Québec;

Attendu qu'après avoir appartenu à divers propriétaires, le ministère des Transports du Québec (MTQ) en a fait l'acquisition en 2007;

Attendu qu'une étude, réalisée à l'été 2017 par Développement PME Chaudière Appalaches (DPME), confirme le potentiel économique et environnemental de la réhabilitation du tronçon de voie ferrée entre la municipalité de Thetford Mines et de Tring-Jonction;

Attendu que cette étude, éloquente, a été déposée et acceptée par le MTQ;

Attendu que depuis l'étude de DPME l'engouement pour le transport ferroviaire, élément contributif à la réduction des GES, ne fait aucun doute;

Attendu qu'en 2017, neuf entreprises émettaient des lettres d'engagements pour plus de 3 200 wagons par année;

Attendu que depuis l'étude de DPME, de nouvelles entreprises et de nombreux projets locaux se sont ajoutés à la liste des utilisateurs potentiels du train;

Attendu qu'entre 2019 et 2021 sur les tronçons exploités, le trafic de wagons du Québec Central a doublé, ce qui démontre la forte croissance du transport ferroviaire;

Attendu que le 17 avril 2018, le gouvernement du Québec a dévoilé la Politique de mobilité durable – 2030 : Transporter le Québec vers la modernité ainsi que le Plan d'action 2018-2023;

Attendu que le 31 mai 2019, le ministre des Transports et ministre responsable de la région de l'Estrie, monsieur François Bonnardel, annonçait la tenue d'un sommet sur le transport ferroviaire;

Attendu qu'en novembre 2019, la Société de développement économique de la région de Thetford (SDE) a mandaté la firme d'ingénierie ferroviaire RIVVAL inc., afin de réaliser un portrait du projet de réhabilitation de l'ancienne voie ferrée du Québec Central entre Vallée-Jonction et Thetford Mines (secteur Black Lake);

Attendu que ce rapport d'inspection identifie les endroits nécessitant une réparation ou une reconstruction des infrastructures et une estimation des coûts;

Attendu que lors du sommet ferroviaire le 9 décembre 2019, le ministre des Transports du Québec, monsieur François Bonnardel, a confirmé la réhabilitation du chemin de fer Québec Central de Vallée-Jonction à Thetford Mines (secteur Black Lake);

Attendu que le 10 décembre 2020, l'Assemblée nationale adopte le projet de loi 66;

Attendu que ce projet de loi doit accélérer la réalisation de 180 projets d'infrastructures (écoles, routes, maisons des aînés, etc.) en réduisant notamment les délais des évaluations environnementales;

Attendu que le prolongement vers Thetford Mines, du chemin de fer Québec Central, fait partie des nombreux projets qui ont été déterminés par le gouvernement du Québec dans le projet de loi 66;

Attendu qu'un comité de suivi de la réhabilitation des quatre tronçons a été créé par le ministère des Transports du Québec, au printemps 2021. Ce comité est formé de divers intervenants politiques et socioéconomiques de la région, ainsi que de membres du personnel technique du MTQ;

Attendu que lors de la première rencontre du comité de suivi, en mai 2021, le MTQ établissait, pour le tronçon Tring-Jonction – Thetford Mines, que la préparation devait se faire en 2022 et que la mise en service devait s'accomplir à la mi 2025;

Attendu que lors de la rencontre du comité de suivi de février 2022, soit presque un an plus tard, le MTQ n'était plus en mesure de définir l'échéancier de réalisation et de mise en service du tronçon Tring-Jonction -Thetford Mines;

Attendu le retard pris dans la réhabilitation du tronçon Tring-Jonction - Thetford Mines;

Attendu les investissements déjà réalisés par des entrepreneurs en lien avec le retour du train;

Attendu l'incertitude et l'inquiétude du milieu des affaires, politique et socioéconomique de la région de Thetford face à la réalisation, à l'échéancier et à la mise en service du tronçon;

Attendu la nécessité pour les promoteurs d'avoir des assurances quant à la réhabilitation du tronçon à courts termes;

Attendu la nécessité d'avoir un calendrier précis de mise en service du tronçon pour la réalisation de projets d'affaires;

Il est proposé par M. Marc-Alexandre Brousseau et résolu à l'unanimité, de demander au ministre des Transports du Québec, monsieur François Bonnardel, de réaffirmer la volonté et l'engagement du gouvernement du Québec à procéder à la réhabilitation du tronçon de voie ferrée entre Tring-Jonction et Thetford Mines, de confirmer les allocations budgétaires pour réaliser les travaux et d'assurer, dans l'optique du projet de loi 66, l'échéancier de mise en service du tronçon en même temps que le tronçon Vallée-Jonction / Tring-Jonction.

Que copie de la présente résolution soit acheminée à madame Geneviève Guilbault, vice-Première ministre du Québec, monsieur Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation, monsieur Éric Girard, ministre des Finances, monsieur André Lamontagne, ministre responsable de la région du Centre-du-Québec et de la région de la Chaudière-Appalaches, madame Isabelle Lecours, députée de Lotbinière-Frontenac, et monsieur Luc Provençal, député de Beauce-Nord.

Adoptée

**2022- 7.10 - Transport Interurbain - Liaison par autocar entre la Ville de Thetford Mines et de
03- Québec - Demande d'aide financière
9256**

Considérant que l'aide financière du ministère des Transports dans le cadre du volet 2 du « Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional » est présentement en cours, pour l'année 2022;

Considérant que ce programme est en quelque sorte la continuité du programme dont la MRC des Appalaches a bénéficié depuis 2009;

Considérant que la liaison par autocar reliant les villes de Thetford Mines et Québec est toujours en fonction et qu'il s'agit d'un transport prioritaire pour la région;

Considérant que la liaison sera effectuée 7 jours sur 7 entre la ville de Thetford Mines et la ville de Québec;

Considérant que nous estimons le nombre de déplacements entre la ville de Thetford Mines et la ville de Québec à environ 416 allers-retours pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022;

Considérant que nous estimons à 3 600 le nombre de passagers pour cette même période;

Considérant les états financiers de « Transport A-1 » et les projets d'amélioration et mise à niveau du service, les frais d'exploitation pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 sont d'environ 220 000 \$;

Considérant que les revenus issus du transport sont estimés à 120 000 \$ pour cette même période;

Considérant que pour la survie de ce transport, l'aide financière gouvernementale est essentielle;

En conséquence, il est proposé par Mme Andréa Gosselin et résolu unanimement;

- de déposer une demande d'aide financière au ministère des Transports (MTQ), dans le cadre du Volet 2 de la « subvention au transport collectif régional du Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services », pour assurer le maintien de la liaison par autocar entre les villes de Thetford Mines et de Québec par le transporteur « Transport A-1 », pour une somme égale au triple de la contribution du milieu local jusqu'à concurrence de 150 000 \$ par année;
- d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer tous les documents requis à cette fin;

- sur confirmation de l'octroi à la MRC de l'aide financière demandée au MTQ, d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer l'entente relative à l'octroi d'une aide financière au transporteur « Transport A-1 » présentée et prévoyant les dépenses suivantes, à savoir :

EXERCICE FINANCIER 2022 (1 ^{er} janvier au 31 décembre)		
Aide financière demandée		
Par la MRC des Appalaches	Par le ministère des Transports (MTQ)	TOTAL
25 000 \$	75 000 \$	100 000 \$

Adoptée

2022-03-9257

7.11 - Transport interurbain - Liaison par autocar entre la Ville de Thetford Mines et de Montréal - Demande d'aide financière

Considérant que l'aide financière du ministère des Transports dans le cadre du volet 2 du «Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional» est présentement en cours, pour l'année 2022;

Considérant qu'Orléans Express a mis fin à la liaison Thetford Mines - Montréal et qu'il s'agit d'un transport prioritaire pour la région;

Considérant que la MRC des Appalaches avait reçu une aide financière spéciale pour la mise en place d'un trajet permettant aux gens de se rendre à Montréal en transigeant par Québec au coût semblable de l'ancien trajet direct, et que cette aide financière est maintenant épuisée;

Considérant que nous estimons à 350 le nombre de passagers utilisant le transport entre la ville de Québec et la ville de Montréal pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022;

Considérant que nous estimons à environ 40 000 \$ le coût des billets;

Considérant que pour maintenir un coût semblable à un transport direct Thetford-Montréal une aide financière totale de 20 000 \$ est nécessaire;

Considérant que pour la survie de ce transport, l'aide financière gouvernementale est essentielle;

En conséquence, il est proposé par M. Richard Labbé et résolu unanimement;

- de déposer une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec (MTQ), dans le cadre du Volet 2 de la «subvention au transport collectif régional du Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services», pour assurer le maintien de la liaison par autocar entre les villes de Thetford Mines et de Montréal en transigeant par Québec par le transporteur « Transport A-1 », pour une somme égale au triple de la contribution du milieu local jusqu'à concurrence de 150 000 \$ par année; et d'autoriser le greffier-trésorier à signer tous les documents requis à cette fin.

EXERCICE FINANCIER 2022 (1^{er} janvier au 31 décembre)

Aide financière demandée

Par la MRC des Appalaches	Par le ministère des Transports (MTQ)	TOTAL
5 000 \$	15 000 \$	20 000 \$

Adoptée

2022-03-9258

7.12 - Comité de travail - gouvernance / quotes-parts- fonctionnement interne

Il est proposé par M. Jean-Benoît Létourneau et résolu à l'unanimité qu'un comité soit composé afin de faire une réflexion et d'apporter des recommandations au conseil des maires sur les éléments de gouvernance de la MRC, la répartition des quotes-parts et des règles et politiques de fonctionnement interne, et que le comité soit composé de la façon suivante :

Préfète : Mme Jacynthe Patry

Maire de Thetford Mines : M. Marc-Alexandre Brousseau

Secteur Nord : M. Pascal Binet, M. Marquis Bédard et M. Guy Roy

Secteur Sud : M. Gaston Nadeau, M. Steven Laprise et M. Jean-François Roy

Adoptée

7.13 - Récupération Frontenac

Le directeur général fait le point sur la proposition reçue de la part de Récupération Frontenac, ainsi que sur la demande de la MRC des Appalaches présentée à l'organisme via la résolution # 2022-02-9230. Un suivi sera fait au prochain conseil des maires.

2022-03-9259

7.14 - Grief 2022-01

Il est proposé par M. Jean-François Roy et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC des Appalaches autorise la préfète à transmettre la décision suivante en réponse au grief # 2022-01 :

Le Conseil des maires ne donnera pas suite au grief #2022-01, car il n'est pas fondé en droit.

Adoptée

2022-03-9260

7.15 - Comités de sélection - Technicien en évaluation et Directeur de l'aménagement et de l'environnement

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu à l'unanimité de former les comités de sélection pour les postes de techniciens en évaluation et le poste de direction en aménagement et de l'environnement, et que ceux-ci soient composés de la façon suivante :

Techniciens en évaluation:

- Mme Jacynthe Patry

- M. Louis Laferrière

- Mme Isabelle Lessard

Direction de l'aménagement et de l'environnement:

- Mme Jacynthe Patry

- M. Louis Laferrière

- M. Gaston Nadeau

- M. Pascal Binet

Adoptée

2022-03-9261

7.16 - Fonds de diversification économique de la MRC des Appalaches

Attendu que la volonté avouée, en août 2012, de la future Première ministre du Québec de mettre fin à l'exploitation de l'amiante au Québec;

Attendu que l'abandon du projet de relance de la mine Lac d'Amiante de Saint-Joseph-de-Coleraine, en 2012, par la société minière LAB Chrysotile;

Attendu que les multiples représentations faites, pendant des années, par la région pour l'obtention de l'aide et du support à sa diversification;

Attendu que l'adoption d'un règlement interdisant l'exploitation de l'amiante par le gouvernement fédéral en 2017;

Attendu que la période difficile qu'a connue la MRC des Appalaches en raison de la fermeture complète du secteur minier;

Attendu que la nécessité de stimuler et diversifier l'économie de la MRC des Appalaches par la mise en place d'un Fonds de diversification;

Attendu que le gouvernement du Québec a confirmé la mise en place du Fonds de diversification économique de la MRC des Appalaches, doté d'une enveloppe d'intervention de 50 M \$, le 7 mai 2018;

Attendu que le Fonds a pour principal objectif de contribuer à la diversification de l'économie de la MRC des Appalaches;

Attendu que le Fonds poursuit les objectifs suivants : Soutenir la création et le démarrage de nouvelles entreprises, contribuer à l'expansion de ses entreprises existantes, encourager l'émergence de projets structurants pour la région, favoriser les projets de relève et de transfert d'entreprises, rendre compétitive l'offre industrielle de la MRC des Appalaches et assurer un environnement favorable à la diversification économique;

Attendu que les aides financières sous la forme de contribution non remboursable (subvention) devraient représenter un maximum de 15 % de l'enveloppe totale, soit 7,5 M \$;

Attendu que la tenue, le 4 septembre 2018, de la première réunion du comité de diversification du Fonds de diversification économique de la MRC des Appalaches;

Attendu qu'une pandémie mondiale qui est venue frapper, de plein fouet, le développement économique de la région;

Attendu que les interventions sont en bonne voie de permettre d'atteindre l'objectif relatif aux projets acceptés, lesquels concordent, dans l'ensemble, avec les secteurs de diversification priorités;

Attendu que les interventions sont en bonne voie de permettre d'atteindre l'objectif concernant l'effet de levier sur les investissements;

Attendu que les interventions ne sont pas en voie de permettre d'atteindre l'objectif lié à l'allocation de l'enveloppe;

Attendu que les multiples projets qui sont actuellement en préparation dans la région;

Il est proposé par M. Richard Labbé et résolu à l'unanimité, de demander au ministre de l'Économie et de l'Innovation, monsieur Pierre Fitzgibbon, de proroger l'échéance du 31 mars 2023 du Fonds pour le 31 mars 2028 ou avant, si l'enveloppe d'intervention de 50 M \$ est totalement engagée.

Que copie de la présente résolution soit acheminée à madame Geneviève Guilbault, vice-Première ministre du Québec, monsieur Éric Girard, ministre des Finances, monsieur André Lamontagne, ministre responsable de la région du Centre-du-Québec et de la région de la Chaudière-Appalaches, madame Isabelle Lecours, députée de Lotbinière-Frontenac, monsieur Samuel Poulin, député de Beauce-Sud et monsieur François Jacques, député de Mégantic.

Adoptée

2022-03-9262

7.17 - Impacts économiques de la pénurie de main-d'oeuvre sur les entreprises manufacturières

Attendu que face à l'ampleur qu'a prise la pénurie de main-d'œuvre, l'ensemble des élus municipaux et leur organisme de développement économique de la Chaudière-Appalaches ont mandaté le cabinet Deloitte afin de réaliser une analyse des impacts économiques de la pénurie de main-d'œuvre sur les entreprises manufacturières de la région, en septembre 2021;

Attendu que l'on retrouve, en Chaudière-Appalaches, la plus forte création de richesse manufacturière par habitant au Québec;

Attendu que Chaudière-Appalaches comptait 42 000 salariés dans le secteur manufacturier en 2019, soit plus de 8 % de l'emploi en fabrication au Québec;

Attendu que l'étude a été adressée à toutes les entreprises manufacturières de Chaudière-Appalaches;

Attendu que cette étude avait pour objectif de mesurer les impacts économiques des dernières années, engendrés par la pénurie de main-d'œuvre et ceux à venir;

Attendu que l'avenir économique de la région, tout comme son tissu social et culturel, est menacé;

Attendu que 60 % des entreprises manufacturières de la région ont déclaré avoir abandonné la fabrication de certains produits et diminué la recherche de nouveaux clients;

Attendu que 76 % d'entre elles ont même eu à refuser des contrats, faute de capacité à livrer, notamment à l'exportation;

Attendu que la valeur de la production non réalisée en Chaudière-Appalaches, du fait de la pénurie de la main-d'œuvre, est estimée aujourd'hui à 2,1 milliards de dollars par année;

Attendu que 58 % des entreprises songent à délocaliser la production à l'extérieur de la région ou même du Québec;

Attendu que 85 % des entreprises sous-utilisent leur capacité de production;

Attendu qu'une PME sur deux (46 %) ont augmenté leurs salaires pour mieux attirer et retenir les travailleurs;

Attendu que le quart des PME (27 %) a apprécié leurs avantages sociaux ;

Attendu que 89 % des entreprises ont des postes vacants;

Attendu la concurrence féroce des entreprises étrangères pour s'approprier des parts de marché;

Attendu que les constats de l'étude permettent aux partenaires de mieux formuler des recommandations et d'interpeller les différents paliers de gouvernements;

Attendu que la pénurie de main-d'œuvre cause ainsi, aujourd'hui, une perte d'opportunités, d'innovation et de croissance en Chaudière-Appalaches et au Québec;

Attendu que la pénurie de main-d'œuvre entrave et freine les projets de développement de produits et de développement des affaires, et pousse les entreprises à délocaliser leur production et à gérer une décroissance de leur activité manufacturière;

Attendu qu'en plus de devoir rivaliser avec d'autres régions pour les talents, Chaudière-Appalaches enregistre aussi un déclin de sa population active;

Attendu que l'ensemble des élus municipaux s'inquiètent pour l'avenir de Chaudière-Appalaches;

Attendu qu'il est important d'agir concrètement et rapidement pour soutenir les entreprises manufacturières.

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Bergeron, et résolu à l'unanimité, de demander à monsieur Jean Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, la mise en place d'un plan d'urgence manufacturier contenant des solutions concrètes pour nos petites, moyennes et grandes entreprises.

À savoir :

- Mettre en place des assouplissements fiscaux pour les 60 ans et plus, qui souhaiteraient demeurer sur le marché du travail;
- Mettre en place une défiscalisation des heures supplémentaires au-delà du seuil de 40 heures / semaine, applicable au secteur manufacturier;
- Mettre en place un programme de conformité des employeurs, qui permet aux employés qualifiés d'accéder à un traitement plus rapide de leurs demandes. L'accréditation des employeurs serait valide pour une période d'au moins deux ans ou idéalement, tant et aussi longtemps que l'employeur n'enfreint pas les règles du programme;
- Permettre aux travailleurs, issus du programme PEQ, d'accéder au Certificat de sélection du Québec (CSQ) après un an de travail (ou avant), et ne pas refuser l'accès au CSQ aux travailleurs ayant des permis de travail de classe C ou D;
- Que le conjoint accompagnant le travailleur ayant un permis de classe C ou D, devrait se voir octroyer un permis de travail ouvert;
- Éliminer l'exigence de la connaissance du français pour les conjoints des travailleurs étrangers;
- Entreprendre une réforme concernant les tests de connaissance du français;
- Organiser des rondes d'invitation sur Arrima qui cibleraient exclusivement des régions en plein emploi, pour sélectionner des candidats à titre permanent;
- Élargir le crédit d'impôt de 30 % à l'investissement aux équipements usagés, reconnus comme stratégiques pour les petites entreprises, par le biais d'un diagnostic qui pourra être réalisé par des conseillers d'Investissement Québec ou son réseau de partenaires;
- Adapter les programmes actuels afin de permettre aux PME d'embaucher et/ou d'impliquer des employés qualifiés dans l'implantation de nouvelles technologies;
- Mettre en place des incitatifs financiers (crédits d'impôts) pour les entrepreneurs qui souhaitent construire ou adapter des bâtiments multirésidentiels.

Que copie de la présente résolution soit acheminée à monsieur François Legault, Premier ministre du Québec, madame Geneviève Guilbault, vice-Première ministre du Québec, monsieur Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation et ministre responsable du Développement économique régional, monsieur Éric Girard, ministre de Finances, madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, monsieur André Lamontagne, ministre responsable de la région du Centre-du-Québec et de la région de la Chaudière-Appalaches et aux député(e)s de Chaudière-Appalaches, monsieur Luc Provençal, monsieur Samuel Poulin, madame Stéphanie Lachance, monsieur Marc Picard, madame Marie-Eve Proulx, monsieur François Paradis et madame Isabelle Lecours.

8 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

8.1 - Émission des certificats de conformité

8.1.1 - Certificats de conformité Ville de Thetford Mines

2022-03-9263

8.1.1.1 - Règlement n° 851 amendant le règlement n° 227 sur le Plan d'aménagement d'ensemble

Attendu que le Conseil de la ville de Thetford Mines, lors de sa séance du 7 mars 2022, a adopté le règlement numéro 851 amendant le règlement sur le Plan d'aménagement d'ensemble numéro 227 dans le but d'assujettir la zone d'innovation au règlement sur les PAE;

Attendu que la ville de Thetford a transmis à la MRC ledit règlement le 9 mars 2022;

En conséquence, il est proposé par M. Pascal Binet et résolu unanimement de déclarer le règlement numéro 851 de la ville de Thetford Mines conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le greffier-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2022-03-9264

8.1.1.2 - Règlement n° 852 amendant le règlement n° 212 sur les PIIA

Attendu que le Conseil de la ville de Thetford Mines, lors de sa séance du 7 mars 2022, a adopté le règlement numéro 852 amendant le règlement sur les PIIA numéro 212 dans le but d'y assujettir la zone d'innovation;

Attendu que la ville a transmis à la MRC ledit règlement le 9 mars 2022;

En conséquence, il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement de déclarer le règlement numéro 852 de la ville de Thetford Mines conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le greffier-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

8.2 - Adoption du Rapport de la commission relativement aux projets d'élevage porcin de 9276-7847 Québec Inc. à Sainte-Clotilde-de-Beauce

Ce point est reporté en avril prochain.

Documents relatifs au point

[Rapport de la commission - Projets d'élevage porcin - Sainte-Clotilde-de-Beauce](#)

2022-03-9265

8.3 - Dépôt du rapport d'administration sur les permis délivrés et sur les contraventions détectées à la réglementation de la zone d'intervention spéciale (ZIS) pour l'année 2021

ATTENDU qu'à la suite des inondations sévères des crues printanières de 2017 et 2019, un décret a été publié le 15 juillet 2019 à la Gazette officielle du Québec, concernant la déclaration d'une zone d'intervention spéciale (ZIS) afin de favoriser une meilleure gestion des zones inondables;

ATTENDU que, tant que n'a pas été abrogée la réglementation prévue par le décret à l'égard de son territoire, chaque MRC doit fournir à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, au plus tard le 1^{er} mars de chaque année, un rapport d'administration pour l'année précédente et pour le territoire situé à l'intérieur du périmètre de la ZIS;

ATTENDU que ce rapport doit décrire les permis de construction délivrés et les contraventions détectées à la réglementation prévue par le décret;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Charles Audet et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la MRC des Appalaches adopte le rapport d'administration sur les permis délivrés et sur les contraventions détectées à la réglementation de la zone d'intervention spéciale (ZIS) pour l'année 2021.

Qu'une copie dudit document soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée

Documents relatifs au point

[Rapport administratif -ZIS 2021](#)

9 - COURS D'EAU ET ENVIRONNEMENT

9.1 - PRMHH - rencontre du 20 avril 2022

Le directeur général invite l'ensemble des élus à participer à une journée de réflexion et de travail sur le plan régional sur les milieux humides et hydriques (PRMHH) le 20 avril prochain, de 10h00 à 15h00 au centre des congrès de Thetford.

9.2 - PGMR - suivi

Le directeur général effectue un bref suivi sur la consultation publique pour le PGMR et fait un rappel sur la suite du processus. Il informe également les maires qu'ils ont jusqu'au 18 mars pour transmettre leurs commentaires.

10 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2022-03-9266

10.1 - FRR volet 4 - projet d'aménagement d'un bâtiment de services de proximité

Considérant qu'après analyse, il est recommandé d'accepter le projet de Gestion Puravida enr. totalisant 1 162 876 \$ pour la mise en place de nouveaux services de proximité dans le secteur sud de la MRC des Appalaches. L'aide du Fonds Régions et Ruralité volet 4 se chiffre à 100 000 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Sébastien Bergeron et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FRR volet 4 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, greffier-trésorier, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

Documents relatifs au point

[Grille d'analyse et admissibilité FRR4 Rénovation bâtiment services de proximité](#)

2022-03-9267

10.2 - SDE - représentant sectoriel Corporation communautaire

Il est proposé par M. Jean-François Roy et résolu unanimement d'entériner la nomination de la personne suivante au sein du conseil d'administration de la Société de développement économique de la région de Thetford désignée par les représentants de la table sectorielle respective, à savoir :

- Mme Valérie Bédard, pour la Table sectorielle Corporation communautaire à compter du 18 mars 2022.

Adoptée

10.3 - FRR volet 2 - projets OBNL

2022-03-9268

10.3.1 - Exposition permanente et centre de recherche et de documentation

Considérant qu'après analyse, il est recommandé d'accepter le projet de la Société de patrimoine de Thetford, totalisant 7 000 \$ pour la mise en place au magasin général O'Brien d'une exposition portant sur les années 1950-1960 et d'un centre de recherche sur les magasins généraux de la MRC. L'aide du Fonds Régions et Ruralité - volet 2 se chiffre à 4 900 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Gaston Nadeau et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FRR volet 2 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2022-03-9269

10.3.2 - Patrimoine minier - projet de déploiement de l'image

Considérant qu'après analyse, il est recommandé d'accepter le projet de la SDERT, totalisant 26 400 \$, pour la mise en valeur l'histoire minière de la région via l'affichage de photos historiques et la production d'outils de marketing du circuit minier. L'aide du Fonds Régions et Ruralité volet 2 se chiffre à 2 800 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FRR volet 2 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2022-03-9270

10.3.3 - Bonification de l'interprétation et offre d'activités à KB3 et au Musée

Considérant qu'après analyse, il est recommandé d'accepter le projet de le Musée Minéro, totalisant 24 500 \$ pour l'embauche d'un consultant pour identifier les axes de développement. L'aide du Fonds Régions et Ruralité volet 2 se chiffre à 5 000 \$.

En conséquence, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FRR volet 2 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Que le versement des sommes est conditionnel à l'obtention du financement complémentaire.

Adoptée

2022-03-9271

10.3.4 - École de ski de fond Les Pics Bois

Considérant qu'après analyse, il est recommandé d'accepter le projet du Club de ski de fonds de Thetford, totalisant 10 000 \$, pour l'aménagement de pistes-écoles et d'un abri, achat d'équipements et formation des instructeurs. L'aide du Fonds Régions et Ruralité volet 2 se chiffre à 5 000 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FRR volet 2 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2022-03-9272

10.3.5 - Achat d'un tableau indicateur pour le terrain de baseball

Considérant qu'après analyse, il est recommandé d'accepter le projet de l'OTJ de Saint-Méthode, totalisant 10 399 \$, pour l'achat d'un tableau indicateur pour le terrain de baseball. L'aide du Fonds Régions et Ruralité volet 2 se chiffre à 5 000 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Sébastien Bergeron et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FRR volet 2 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2022-03-9273

10.3.6 - Aménagement d'un terrain vert derrière la patinoire de St-Daniel

Considérant qu'après analyse, il est recommandé d'accepter le projet du comité des loisirs de Saint-Daniel, totalisant 58 127 \$, pour l'aménagement d'un terrain multifonctionnel servant à la pratique de sports comme le baseball et le soccer. L'aide du Fonds Régions et Ruralité volet 2 se chiffre à 5 000 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Gaston Nadeau et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FRR volet 2 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2022-03-9274

10.3.7 - Kaffé'Yé

Considérant qu'après analyse, il est recommandé d'accepter le projet de l'Association renaissance, totalisant 5 800 \$, pour le démarrage du Kaffé'Yé servant à intégrer les jeunes vivant une déficience intellectuelle ou une trouble du spectre de l'autisme. L'aide du Fonds Régions et Ruralité volet 2 se chiffre à 5 000 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Richard Labbé et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FRR volet 2 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Que le versement des sommes soit conditionnel à la révision du montage financier et à l'obtention des financements complémentaires.

Adoptée

2022-03-9275

10.3.8 - Aménagement du site du marché

Considérant qu'après analyse, il est recommandé d'accepter le projet du Marché public de Thetford, totalisant 50 641 \$, pour le développement d'un concept d'aménagement du site du marché public de Thetford. L'aide du Fonds Régions et Ruralité volet 2 se chiffre à 5 000 \$.

En conséquence, il est proposé par Mme Andrée Gosselin et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FRR volet 2 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2022-03-9276

10.3.9 - Nouveaux points de chute pour la Coopérative de Wolfestown

Considérant qu'après analyse, il est recommandé d'accepter le projet de la Coopérative de Wolfestown, totalisant 4 784 \$, pour l'implantation de nouveaux points de chute de produits locaux à St-Julien et Disraeli. L'aide du Fonds Régions et Ruralité volet 2 se chiffre à 3 349 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Pascal Binet et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FRR volet 2 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2022-03-9277

10.3.10 - Scène de théâtre pour les jeunes

Considérant qu'après analyse, il est recommandé d'accepter le projet du Studio théâtre Paul-Hébert, totalisant 11 937 \$, pour l'acquisition d'une scène de théâtre pour les jeunes. L'aide du Fonds Régions et Ruralité volet 2 se chiffre à 5 000 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FRR volet 2 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

10.4 - FRR volet 2 - projets municipaux

2022-03-9278

10.4.1 - Bonification des terrains de pickleball du parc Martinet

Considérant qu'après analyse, il est recommandé d'accepter le projet de la ville de Thetford Mines, totalisant 40 000 \$ pour l'ajout de pare-vent et d'éclairage, bonification par divers équipements liés au sport, etc. L'aide du Fonds Régions et Ruralité volet 2 se chiffre à 15 000 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Pascal Binet et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FRR volet 2 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2022-03-9279

10.4.2 - Création d'un poste d'animateur littéraire pour l'été 2022

Considérant qu'après analyse, il est recommandé d'accepter le projet de la ville de Thetford Mines, totalisant 7 250 \$ pour réaliser des activités littéraires dans les différents camps de jour de la région, dont la mise en place de clubs de lecture Crock-Livres. L'aide du Fonds Régions et Ruralité volet 2 se chiffre à 4 975 \$.

En conséquence, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FRR volet 2 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2022-03-9280

10.4.3 - Embauche coordonnateur communautaire

Considérant qu'après analyse, il est recommandé d'accepter le projet de la ville de Thetford Mines, totalisant 57 200 \$ pour l'embauche d'un coordonnateur communautaire au sein de l'équipe loisirs et culture pour des services aux organismes communautaires aux nouveaux arrivants. L'aide du Fonds Régions et Ruralité volet 2 se chiffre à 40 400 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Benoît Létourneau et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FRR volet 2 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2022-03-9281

10.4.4 - Réaménagement du parc-école Arc-en-ciel (Robertson)

Considérant qu'après analyse, il est recommandé d'accepter le projet de la ville de Thetford Mines, totalisant 170 000 \$ pour le réaménagement du parc-école Arc-en-ciel (Robertson). L'aide du Fonds Régions et Ruralité volet 2 se chiffre à 17 500 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Sébastien Bergeron et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FRR volet 2 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2022-03-9282

10.4.5 - Réaménagement du parc-école Perce-Neige (Pontbriand)

Considérant qu'après analyse, il est recommandé d'accepter le projet de la ville de Thetford Mines, totalisant 100 000 \$ pour le réaménagement du parc-école Perce-Neige (Pontbriand). L'aide du Fonds Régions et Ruralité volet 2 se chiffre à 15 000 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Marquis Bédard et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FRR volet 2 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2022-03-9283

10.4.6 - Ajout d'un parcours d'hébertisme au parc Saint-Alphonse

Considérant qu'après analyse, il est recommandé d'accepter le projet de la ville de Thetford Mines, totalisant 40 000 \$ pour l'aménagement d'un sentier d'agilité construit en rondins de bois, poutres, cordes, etc., pour les petits et les grands. L'aide du Fonds Régions et Ruralité volet 2 se chiffre à 15 000 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FRR volet 2 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2022-03-9284

10.4.7 - Implantation du programme Biblio-Jeux volet 0-6 ans

Considérant qu'après analyse, il est recommandé d'accepter le projet de la ville de Thetford Mines, totalisant 6 600 \$ pour mettre en place un programme, développé par des professionnels de l'UQTR, qui consiste à outiller les parents afin d'aider les enfants à développer leur langage et à travailler des troubles du langage. L'aide du Fonds Régions et Ruralité volet 2 se chiffre à 4 620 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FRR volet 2 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général et greffier-trésorier, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2022-03-9285

10.4.8 - Aménagement d'une aire de jeux d'eau au parc municipal

Considérant qu'après analyse, il est recommandé d'accepter le projet de la municipalité de Saint-Adrien d'Irlande, totalisant 126 900 \$ pour l'aménagement d'une aire de jeux d'eau au parc municipal. L'aide du Fonds Régions et Ruralité volet 2 se chiffre à 62 932 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FRR volet 2 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2022-03-9286

10.4.9 - Consolidation d'un parcours touristique attractif et harmonisé

Considérant qu'après analyse, il est recommandé d'accepter le projet de la municipalité d'Irlande, totalisant 15 000 \$ pour la consolidation d'un parcours touristique attractif et harmonisé. L'aide du Fonds Régions et Ruralité volet 2 se chiffre à 10 500 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Charles Audet et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FRR volet 2 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

11 - BONS COUPS DES MUNICIPALITÉS

12 - AFFAIRES NOUVELLES

13 - PÉRIODE DES QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

14 - PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

La prochaine réunion des membres du Conseil des maires aura lieu le mercredi
13 avril 2022.

2022-03-9287

15 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 20 h 12.

Adoptée

JACYNTHÉ PATRY, PRÉFÈTE

**LOUIS LAFERRIÈRE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**